

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-173 DU 08 AVRIL 1999

portant approbation du Plan d'aménagement
participatif de la forêt classée de Pénéssoulou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°93-009 du 28 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Vu** le décret n° 96-271 du 02 juillet 1996 portant modalités d'application de la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 ;
- Vu** l'arrêté n° 2396 S.E. du 07-06-1946 portant classement de la forêt de Pénéssoulou, cercle de Parakou ;

.../...

Sur proposition du ministre du Développement rural ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 24 février 1999 ;

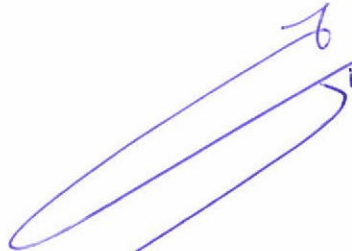
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Plan d'aménagement participatif de la forêt classée de Pénéssoulou tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2. - Le ministre du Développement rural, le ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, le ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale et le garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui annule toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 Avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



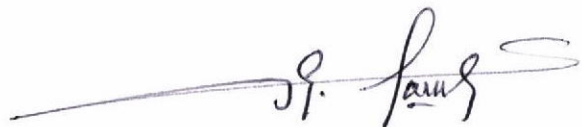
Mathieu KEREKOU. -

le ministre de l'Environnement,
de l'habitat et de l'urbanisme,



Sylvain Adékpédjou AKINDES. -

le ministre du Développement
rural,



Saley G. SAKA. -

.../...

Le ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,



Daniel TAWEMA.-

le garde des sceaux, ministre
de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MDR 4
MISAT 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTÈRES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1